

LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

Paraissant tous les Samedis

Prix : 2 fr. 50

N° 682 A

27 Mai 1944

NOEL-NOEL

ADEMAÏ

NOEL-NOEL

ADEMAÏ

NOEL-NOEL

ADEMAÏ

NOEL-NOEL

ADEMAÏ

Bandit d'Honneur

Réalisation de GILLES GRANGIER

avec

GABY ANDREU

MIDI
Cinéma
Location

... au **Capitole**
de Marseille

" Série transcendante " ...

Cette Semaine

En Sortie générale

simultamment

à Marseille

AU CINE MADELEINE
AU GYPTIS
A LA PLAINES CINEMA
A L'ELDORADO

Un grand film populaire
dans le cadre équivoque
des bas fonds pittoresques
du Paris du siècle dernier



PRODUCTION ANDRÉ PAULVÉ

LA REVUE DE L'ECRAN

ORGANE D'INFORMATION ET D'OPINION CORPORATIVES

17^{me} ANNEE - N° 682 A

TOUS LES SAMEDIS

27 Mai 1944

COURRIER

J'ai annoncé prématurément, la semaine dernière les mesures extrêmes prises à Paris au sujet du nombre de séances dans les salles de cinéma. Un arrangement provisoire a pu intervenir et l'on n'en est pas encore à ces six jours de fermeture qui avaient causé dans la corporation une certaine émotion pour ne pas dire une émotion certaine. L'arrangement en question n'est du reste pas extraordinairement brillant, puisque les établissements disposent d'une heure et demie par jour ouvrable. Manquant encore de précisions sur l'application de ce régime, on se demande même comment l'on utilise ces quatre vingt dix minutes. Que deviennent ces actualités dont le passage intégral tient si fort à cœur les pouvoirs publics ? Si elles passent, comment se débrouille-t-on avec le grand film qui, même à lui tout seul aura souvent bien du mal à tenir dans un espace si exigü ? Peut-être va-t-on voir le système des épisodes revenir à la mode. Ce serait au fond une formule comme une autre pour obtenir des exploitants cette prolongation de passage qu'ils ont tant de peine à envisager.

Il n'en reste pas moins que cela va assez mal et que cela donne tout à craindre quant à l'avenir immédiat du métier. Dans nos régions nous n'en sommes pas encore là. L'exploitation, sous sa forme réduite serait possible si chacun y mettait du sien. Y mettre du sien consiste en plusieurs choses : d'abord avoir un peu d'esprit d'équipe et de conciliation, ensuite un peu d'esprit d'à-propos et d'imagination.

L'esprit d'équipe devrait tout d'abord se manifester dans cette fameuse prolongation de passage. Des loueurs parfois sur l'ordre du producteur ont résolument mis en boîtes leurs morceaux importants, clamant à tous les vents qu'ils ne les passent qu'après la guerre », affirmation dont nous ne pouvons en cette place souligner l'imprudence.

Quoiqu'il en soit, il en résulte des trous dans la programmation. Il faut mettre ces trous à la disposition de ceux qui plus crânes maintiennent leurs sorties. Ce qui importe, après tout, c'est d'assurer un minimum de séances, chacun y trouvera son compte. L'expérience faite à Lyon avec L'Inévitable M. Dubois maintenu toute une saison dans une toute petite salle, semble formelle. Le cas est exactement le même dans une grande salle limitée à un nombre de séances réduit. Il faut recalculer

des paliers logiques, il faut jouer le jeu. L'exploitant n'y perdra rien, le distributeur non plus, il y gagnera même en publicité, car rien ne frappe le public comme un film qui tient l'affiche. Les auteurs dramatiques le savent bien, qui vont parfois jusqu'à payer cent représentations vides (à Paris) pour lancer leur pièce. Seulement, cela change les habitudes. Tant que ce ne seront que des habitudes de cette classe qui seront changées, il ne faudra pas parler de tragédie.

D'autre part, les distributeurs ne doivent pas, eux non plus, réclamer l'effort unilatéral, il faut qu'ils sachent jouer le jeu, faire des sacrifices ou risquer de les faire. Le premier sacrifice est indéniablement sur cette vieille question du minimum. Le minimum, surtout actuellement, est une tricherie au jeu. Il garantit, certes... mais ce n'est plus dans la note et il fait toujours commencer mal et finir plus mal encore les discussions qui se devraient d'être conciliantes.

Mais il n'y a pas que le distributeur et l'exploitant, dans l'affaire, il y a aussi cet être symbolique en sa personnalité, mais malheureusement bien matérialisé dans ses actes qu'on s'appelle : Pouvoirs Publics.

Pour le moment, lui seul joue sur le vif. Il connaît des nécessités qui nous dépassent et bride notre métier, soit. Nous sommes bien obligés d'être d'accord pour deux raisons : Il est le plus fort et ses raisons dépassent la courte vue professionnelle. Par contre rien ne justifie qu'il ne participe pas au bénéfice. La question des taxes ne supporte plus de retard. On nous avait parlé d'un allègement, il n'en est plus question.

Vraisemblablement, la cuisine intérieure se paie sur notre dos. Il n'y a plus personne à la tête de notre organisation. M.

Roger Richebé, qui avait entamé la bagarre et était tout près d'obtenir un résultat, n'est plus là, tout en y étant, sans y être quand même. Le moment est mal choisi pour les solutions troubles. Que l'on refuse ou que l'on accepte sa démission. Que les assemblées parisiennes lui votent une motion de rappel au moins provisoire pour cause de « situation désespérée » ou qu'elles élisent un remplaçant, mais qu'elles fassent quelque chose. Ce petit jeu de politique du plus malin n'est pas indiqué. On démissionne, on explique que l'on ne peut pas démissionner, on ne refuse pas la démission. Ces amusettes ne sont plus de mise. Il y a trop de brutalité dans l'air pour que l'on songe encore à finasser.

En attendant, des producteurs tournent, ils sont courageux, un peu fous, tant mieux. Nous avons vu récemment comment certains essaient de se couvrir, ceux-ci sont indéniablement fous, mais d'une autre manière. Il en est, de plus astucieux qui proposent une sauvegarde de leur mise, en instituant le franc du producteur. C'est simple, il fallait y penser. Cela consiste, moralement, à faire la quête auprès du public pour sauver ce pauvre producteur. Quête instituée selon les règles habituelles de la charité : on l'impose. Les places seraient augmentées d'un franc, ce franc irait directement dans la poche du producteur sans que l'Etat, le loueur, l'exploitant n'y aient aucun droit. C'est en somme une perpétuelle semaine du cinéma destinée à soulager ceux qui misent. C'est valable puisqu'il est bien certain que la production ne paie pas. Personne n'y perd, sauf le public, mais lui il y a longtemps qu'il a dû se faire une philosophie à ce sujet.

Mais l'esprit de corps n'a pas tardé à se manifester, les loueurs et les exploitants ont dit leur mot, il est très simple ce mot.

Il fait penser aux cris des petits canards qui attendent leur pâtée : « Et moi ! et moi ! et moi ! » Ces cris finiront par attirer l'attention du quatrième larron qui certainement n'admettra pas la proposition du premier trio : Dix sous à la production, cinq à la location et cinq à l'exploitation. Ce qui fait que le franc producteur restera dans le dossier aux projets. A moins que notre industrie ne possède réellement des têtes ou au moins une qui fasse usage d'autorité à bon escient. On ne sait jamais....

R. M. ARLAUD

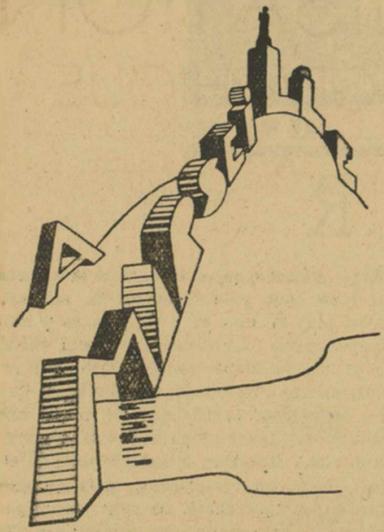
Établissements

RADIUS

130, Boul. Longchamp - MARSEILLE

Tél. N. 38-16 et 38-17

TOUTES FOURNITURES
POUR CINEMA.



LES PROGRAMMES de la semaine

ODEON. — Sur scène : L'Amour en vacances, avec Gorlett. Quatrième semaine.

CAPITOLE. — La Vie de plaisir, avec Albert Préjean (Alliance Cinématographique Européenne). Exclusivité.

REX. — Un seul amour, avec Pierre Blanchar (S.M.F.G.) Exclusivité. Seconde semaine.

MAJESTIC et STUDIO. — La Ferme aux Loups, avec François Périer (Alliance Cinématographique Européenne) Exclusivité simultanée.

CINEVOG et PHOCEAC. — Les Aventures Fantastiques du Baron Munchausen, avec Hans Albers (Alliance Cinématographique Européenne). Seconde vision simultanée.

MALGRÉ LES ÉVÉNEMENTS,

CINEMATELEC

29, Boulevard Longchamp
MARSEILLE Tél. N. 00-66

CONTINUE A LIVRER
tout ce qui concerne

LE MATERIEL DE CINEMA

Pièces détachées
et Accessoires

ET EFFECTUE TOUTES RÉPARATIONS
MÉCANIQUE ET DÉPANNAGE

Matériel et Pièces

ERNEMANN ZEISS-IKON

Tickets

"AUTOMATICKET"

RECETTES DES SALLES

DU 10 AU 16 MAI 1944

CAPITOLE (Les Aventures Fantastiques du Baron Munchausen)	144.608	Frs.
REX (Le Brigand Gentilhomme), 2 ^e semaine	225.152	—
ODEON (Sur scène : « L'Amour en vacances » avec Gorlett	562.535	—
MAJESTIC (Le Loup des Malveneur)	104.603	—
STUDIO (Jeanne Doré)	128.139	—
CAMERA (Défense d'aimer)	41.271	—
CLUB (Mernoz)	22.064	—
NOAILLES (Garde-moi ma femme)	54.523	—
CINEVOG (Cécile est morte)	90.517	—
PHOCEAC (La Danse avec l'Empereur)	84.763	—
COMEDIA (Mon oncle et mon Curé)	55.420	—
CINEAC PETIT MARSEILLAIS (Le Pont des Soupis)	87.422	—
CINEAC PETIT PROVENÇAL (La Couronne de Fer)	65.518	—
HOLLYWOOD (L'Inévitable M. Dubois) 2 ^e semaine	234.039	—
ECRAN (Un crime stupéfiant)	43.714	—

MUTATIONS de FONDS ET AUTORISATIONS DE FONCTIONNER

ALPES MARITIMES

25 avril 1944. — M. Marius Pons, commerçant, demeurant à Valbonne, est autorisé à reprendre des Tournées cinématographiques en qualité d'ambulant (format réduit zone sud) dans les communes de Roquebillière et Lantosque.

AUDE

1^{er} Mars 1944. — M. Maynadier (Raymond) demeurant à Carcassonne, 18, rue Ernest Renan, agissant pour son compte personnel, est autorisé à exploiter une tournée cinématographique dans les localités de la Cassaigne et Lasserre de Prouille.

— 28 septembre 1943. — M. Maynadier (Raymond), demeurant à Carcassonne, 18, rue Ernest Renan, agissant pour son compte personnel, est autorisé à exploiter une Tournée cinématographique en 16 m/m. dans les communes de Farjeux, Laurabuc, Lasbordès et Laurac.

BASSES PYRENEES

1^{er} mars 1944. — M. Penouilh-Suzette (Pierre), demeurant à Lescar, est autorisé à donner des séances cinématographiques dans une salle de représentations théâtrales sis à Lescar, quartiers Croix-Marcotte, local Saint Joseph.

BOUCHES-DU RHONE

MM. Jean Chastellas et André Paoli et sous assistance et autorisation de Mme Paulette Chatellas ont vendu à M. Henri Gouiran un Fonds de commerce de cinématographique connu sous le nom de Musica-Cinéma, exploité à Istres, place des Carmes.

Oppositions: M. Henri Reboul, 13, rue Paradis, Marseille et au siège du Fonds.

Première Publication: *Petit Régional*, à Salon, du 29 avril 1944.

CANTAL

21 Mars 1944. — M. Viassopulo (Marcel) demeurant à Laroquebrou, agissant pour son compte personnel est autorisé à exploiter à Rouffiac une salle cinématographique.

9 mars 1944. — M. Lareze (Georges) demeurant à Moussages, agissant pour son compte personnel est autorisé à exploiter une entreprise cinématographique dans les localités de Moussages, Méallet et Auzers.

CHARENTE MARITIME

6 avril 1944. — M. Roy (Joseph) à la Brousse, agissant pour son compte personnel est autorisé à donner des représentations cinématographiques à Cherbouilly.

DORDOGNE

14 avril 1944. — Mme Valade (Andrée) à Jumilhac le Grand, est autorisée à exploiter dans ladite commune, salle Jarry une salle de cinéma.

FINISTERE

26 avril 1944. — M. Jean Marie Bosser, demeurant à Poudreuzic, agissant pour son compte personnel, est autorisé à ouvrir une salle de cinéma à Pœumery et à Plogastel Saint Germain.

GIRONDE

24 avril 1944. — M. René Labat, demeurant à Saint Macaire, rue des Remparts, est autorisé à transférer son exploitation cinématographique de la commune de Sainte Croix du Mont de la salle Jeanne d'Arc à la salle Gazeau sous réserve de l'obtention d'une attestation de la commission de sécurité établissant que la salle exploitée est conforme aux prescriptions du décret du 7 février 1944.

(Voir suite page 9).

Ciné - Office VÉRAN

47, Rue Vacca - MARSEILLE

TOUTES TRANSACTIONS CONCERNANT

CINEMAS et SALLES de SPECTACLES

Tél. C. 32-03

Directeur *Fernand Segret*

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

A MARSEILLE

36, La Canebière
Tél. C. 65.53

Le Délégué Général ne reçoit que sur rendez-vous.
Le Chef de Centre reçoit les mardis et vendredis de 10 h. à midi, les autres jours sur rendez-vous.

A PROPOS DE LA S.A.C.E.M.

Depuis notre circulaire du 23 mars, nous avons reçu un abondant courrier et nous répondrons ci-dessous aux questions qui nous sont posées le plus souvent :

1. Quels exploitants peuvent se classer en première catégorie ?

Tous sans exception, à condition qu'ils suppriment disques et attractions.

2. Les exploitants dont le contrat S.A.C.E.M. n'est pas expiré peuvent-ils se classer en première catégorie ?

Oui.

3. Pourquoi ?

Parce que l'article 2 de la loi du 20 novembre 1943 le dit expressément : « notwithstanding toute convention contraire, la représentation d'un film par un exploitant est exclusivement subordonnée à l'autorisation du producteur ».

4. Un exploitant qui s'est classé en 2^e catégorie peut-il modifier son classement et passer en première catégorie ?

Oui, mais il doit obligatoirement en informer le C.O.I.C., nous indiquer la date exacte de son changement de catégorie, et nous adresser un pouvoir.

5. Que doivent faire les exploitants classés en première catégorie ?

1. Adresser un pouvoir au C.O.I.C. et indiquer qu'ils se classent en première catégorie.

2. Verser 1 % des recettes nettes au C.O.I.C. en même temps que les cotisations.

3. Ne pas exécuter de musique du répertoire S.A.C.E.M. sous forme de disques, d'attractions ou d'orchestre.

4. Ne pas renouveler le contrat S.A.C.E.M., ne pas fournir de places aux agents de la S.A.C.E.M. et ne pas adresser à cette société les relevés des recettes avec indication des programmes.

6. Pourquoi les exploitants en première catégorie doivent-ils obligatoirement adresser un pouvoir au C.O.I.C. ?

Parce que, en cas de procès, ce pouvoir permettra au C.O.I.C. d'intervenir aux lieux et places des exploitants.

7. Que devez-vous répondre aux lettres que vous adressent les Agents de la S.A.C.E.M. et aux démarches qu'ils font auprès de vous ?

Que vous vous conformiez strictement aux instructions du C.O.I.C. Dans tous les cas il s'agit de manœuvres d'intimidation.

8. Les exploitants classés en première catégorie peuvent-ils passer des films étrangers ou comportant de la musique étrangères ?

Oui, car la loi Française du 20 novembre s'applique à tous les films quelle que soit leur nationalité, Tobis et A.C.E. l'ont d'ailleurs confirmé à leurs clients.

9. Le C.O.I.C. peut-il communiquer une liste de disques hors du répertoire de la S.A.C.E.M. et pouvant ainsi être passés dans les salles de première catégorie ?

De tels disques sont très rares et il nous est impossible de vous en fournir une liste.

10. Quels exploitants doivent se classer dans la deuxième catégorie ?

Ceux qui désirent absolument continuer à passer des disques ou donner des attractions.

11. Que doivent faire les salles classées en deuxième catégorie ?

Verser directement à la S.A.C.E.M. les mêmes redevances que par le passé. Ces exploitants n'ont donc pas à donner de pouvoir ni à verser 1 % au C.O.I.C.

12. Quels exploitants ont intérêt à se classer en troisième catégorie ?

Uniquement ceux qui ont obtenu pour les disques ou les attractions un contrat distinct du contrat cinéma, à des conditions très avantageuses. A notre connaissance, la S.A.C.E.M. s'est toujours refusée à signer de tels contrats.

13. Que doivent faire les exploitants qui, à certains jours, donnent un spectacle de music-hall ou de variétés, à l'exclusion de toute projection cinématographique ?

Ces exploitants doivent se mettre immédiatement en rapport avec M. Vaccon, Délégué Régional de l'Exploitation, 28, rue de Rome, Marseille, téléphone C. 62.31, ou avec le Service Juridique du C.O.I.C. à Paris, qui leur donnera tous renseignements utiles.

Le Secrétaire Général :
R. BURON

DECISION N. 65

Relative au dépôt obligatoire du titre provisoire ou définitif de films destinés à la projection publique en France.

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production Industrielle.

A TOULOUSE

SOUS-CENTRE

9, Rue Agathoise
Tél.: 256.81

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h.
et de 14 h. à 18 h. 30

Vu la loi du 22 février 1944, relative à la publicité des actes, conventions et jugements en matière de cinématographie.

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942, relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique décide :

Article 1er. — Tout producteur d'un film destiné à la projection publique en France, est tenu de déposer au Registre Public de la Cinématographie, dans les conditions prévues à l'article 2 de la loi du 22 février 1944, le titre provisoire ou définitif de ce film si la demande lui en est faite par une personne quelconque susceptible de requérir l'inscription au Registre Public conformément à l'article 3 de ladite loi, d'un acte, d'une convention ou d'un jugement concernant ledit film; ce dépôt devra être fait au plus tard dans le mois de la mise en demeure notifiée au producteur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 2. — Seront considérées comme fautes professionnelles passibles des sanctions prévues à l'article 7 de la loi du 15 août 1940, concernant l'organisation provisoire de la production industrielle toutes infractions à la présente décision.

Article 3. — La présente décision est applicable à partir de sa publication dans le journal « Le Film ».

Paris, le 14 Avril 1944

Le Commissaire du Gouvernement

L. E. GALEY.

AVIS IMPORTANT

Comme suite à notre précédente communication relative à la dérogation portée à l'interdiction de la recharge des siphons d'eau de seltz, nous informons Messieurs les Exploitants qui éprouveraient des difficultés pour se procurer les siphons nécessaires à leur cabine en application du décret du 7 février 1941, qu'ils doivent le signaler à :

Monsieur le Délégué Régional du Comité 838, 11, Avenue d'Arenç, Marseille, en indiquant le nom et l'adresse du fournisseur habituel.

Père... Taxes et Taxations

...ET RÉALITÉ

(Fin)

J'ai toujours éprouvé une profonde admiration pour la sagesse des orientaux. Voyez comment les sultans et autres khalfes s'assurent la fidélité de leurs femmes en supprimant par la vie de harem toute cause de tentation ?

Quel dommage que le C.O.I.C. ne soit pas dirigé par un sultan ou au moins par un grand vizir !

Quels que soient mes regrets force m'est d'admettre que la petite exploitation est continuellement tentée et que ceux de ses membres qui succombent à la tentation ont droit à de larges circonstances atténuantes.

Beaucoup déplorent cet état de chose et aspirent à travailler dans une légalité absolue. Les autres, les combinards, les trop astucieux, on ne pourra vraiment les mettre au pas ou les éliminer que le jour où aucun ne pourra se prévaloir de l'indulgence dont les autres sont dignes.

Eh bien pour une fois il serait souhaitable que — nous inspirant de la sagesse orientale — nous essayions de nous l'assimiler.

La petite exploitation doit pouvoir travailler au grand jour, pour cela supprimons-lui toute cause de tentation : que les versements qu'elle effectue au pourcentage soient réduits au minimum.

Le jour où au lieu de 36 % elle n'aura plus que 2 ou 3 % à payer de cette façon, le risque sera devenu trop gros pour valoir la peine d'être couru.

Certains pourcentages sont difficiles à éliminer, ceux du C.O.I.C. et de la S.A.C.E.M. sont de ceux-là.

Passons aux actualités. Il est vraisemblable que France-Actualités aussi bien

que Pathé accepteraient volontiers de traiter un contrat au forfait basé sur la moyenne des paiements de l'année précédant la mise en vigueur ? Voyons maintenant la taxe d'Etat.

D'abord, retour dans chaque commune au tarif normal d'après le nombre de centimes additionnels, n'allons pas chercher de complications, donc pas de mesure de rétroactivité. Néanmoins ce petit rien ramènera le taux de paiement de la grosse majorité des ruraux de 12 % en moyenne à 7 % et même 3 %, toujours en moyenne.

Autrefois, aux temps bénis de l'avant-guerre, l'administration des contributions traitait des forfaits avec les commerçants.

Je sais bien l'argument de ces messieurs : nous ne le faisons plus parce qu'avec ce système il y avait toujours un volé. D'abord ce n'est pas prouvé et puis au pis aller ce n'était pas comme maintenant, toujours le même !

Je propose donc la faculté pour ceux qui le désireraient (ils seront nombreux) de revenir au régime du forfait à discuter sur les bases de la comptabilité des douze mois précédents et du tarif normalement applicable (par conséquent pas forcément celui appliqué dans cette période-là).

Restent les deux gros morceaux : les programmes et la taxe de transaction.

Pour les premiers ce n'est pas tellement compliqué : le retour au forfait est déjà chose virtuellement accomplie : les minima de garantie dépassant largement les versements qui seraient faits si les règlements avaient lieu sur le seul pourcentage toutefois puisqu'il existe un plafond du prix de vente il n'y a aucune raison qu'il n'existe pas un plafond du prix d'achat.

Je demande que le prix de location des films soit fonction de leur prix de revient.

Cela représentera un gros travail pour le C.O.I.C. je m'en rends compte, mais c'est aussi indispensable pour lui que pour nous si l'on veut éviter l'arrêt total vers lequel nous nous précipitons.

Un film revenait avant-guerre à un prix variant entre 2 et 5 millions, il faut en compter maintenant de 10 à 25, soit un rapport que l'on peut chiffrer au coefficient 5.

Chaque exploitant peut facilement par production de ses anciens contrats justifier des prix qu'il payait avant 1939.

Au C.O.I.C. de les homologuer et ainsi nous travaillerons sur des bases rationnelles : Monsieur A qui payait en moyenne 350 francs un programme avec minimum à 280 et maximum à 450 se verra octroyer les bases 250.350.480. Monsieur Z

qui payait 300 à 500 aura les bases 300-400.500.

Le producteur verra son film classé A, B ou C selon le prix de revient de son ours.

Enfin le distributeur qui a charge de fournir les films aux exploitants n'aura plus qu'à multiplier par 5 les prix de base de l'exploitation selon la catégorie des œuvres louées.

Ainsi nous n'entendrons plus les exploitants pleurer qu'ils surpayent, ni les producteurs hurler que ça ne rend pas suffisamment.

J'entends bien entendu cela pour des prix forfaitaires : le pourcentage étant une absurdité démontrée sur laquelle il n'y a plus à revenir.

Alors maintenant abordons le gros morceau.

Suppression pure et simple de la surtaxe de transaction de 17 %.

Quais ! vont me dire les gens bien renseignés et qui ont de l'expérience, pensez donc comme l'Etat va lâcher ce bon petit fromage.

Et pourquoi pas ? D'une part mieux vaut lâcher un fromage que perdre la... fromagerie et d'autre part on peut envisager un moyen permettant à l'Etat de récupérer cette perte en tout ou partie ?

Les salles de première exclusivité, par exemple, auront toujours une clientèle bien déterminée, elles peuvent verser 18 % sans voir pour cela un client de moins. Tout est une question de prix des places.

On peut également assouplir cette mesure.

Le contrôle économique exige un prix minimum avec un nombre de places déterminé à ce prix là.

Le principe est défendable à partir de la 2^e vision.

Alors supposons que chaque catégorie de salle en dehors des premières exclusivités soit tenue à appliquer un prix minimum défini ? pour les autres séries de places, liberté des prix mais tout prix supérieur à 25 frs. par exemple, mettra celui qui l'applique dans l'obligation de verser au Trésor 50 % du surplus encaissé.

Je gage que l'Etat ne perdrait rien et que le cinéma y gagnerait beaucoup.

Evidemment tout cela ce n'est que du rêve, la réalité est tout autre.

Je le sais, je prêche dans le désert, mais patience, les hommes passent... les idées restent !

Léo ROY

AGENCE TOULOUSAINE DE SPECTACLE

2, Rue Aubuisson - TOULOUSE
Téléph. 217-04

Ventes - Achats - Locations - Gérances
SALLES DE
CINÉMAS ET DE SPECTACLES

JEUNESSE ■ FRAICHEUR ■ RYTHME

**TRÈS
BIENTOT !**

Ilse Werner

dans

VIVE LA MUSIQUE !

avec

VICTOR DE KOWA

**Un film
SWING !**



ENTRAIN ■ AMOUR ■ BONNE HUMEUR

TOUTES FOURNITURES DE MATÉRIEL DE CABINE

Pièces détachées pour Appareils de toutes marques

Charles DIDE

35, Rue Fongate — MARSEILLE
Téléphone : Lycée 76.60

AGENT DES



CHARBONS
LORRAINE
Cielor-Orlux
Mirrolux

et du Matériel **Simplex**
BROCKLES

NOTRE ENQUÊTE SUR LE 55 m/m

Voici la suite des réponses à notre enquête sur la technique. M. au-jou d'hui, qui se défend de bien connaître la question mais qui ne voit pas l'utilisation généralisée du 55 mm. dans un très proche avenir.

Je ne connais pas grand chose à la question du 55 mm. néanmoins je ne pense pas que ce format devienne un nouveau standard. Pour ce qui est des avantages que ce nouveau format pourrait nous donner, personnellement, je n'en vois pas beaucoup. D'autant que si cela concerne seulement la projection sans tenir compte d'aucune amélioration préalable de nos systèmes sonores cela ne paraît guère justifier autant de tracas. En effet je présume que pour un tel format qui atteindrait 55 mm. de largeur la piste sonore serait également modifiée. Par exemple, notre format actuel de 35 mm. qui se divise en : 22 mm. pour l'image proprement dite, 3 mm. pour la piste sonore, 10 mm. pour les perforations deviendrait pour un format de 55 mm., en admettant que la hauteur reste toujours la même (18 mm.) : 37 à 39 mm. pour l'image, 6 à 8 mm. pour la piste sonore et 10 mm. pour les perforations. Ceci à

condition que nos techniciens puissent obtenir un maximum de rendement pour de telles pistes sonores ainsi que pour ses fontes lumineuses qui seraient obligatoirement modifiées, de même que tous nos procédés actuels. Le seul avantage serait alors une grande perfection technique dans la reproduction des sons.

REPONSE N. II

Si je vous comprends bien, il pourra devenir un « à côté » et se ranger auprès de ses frères de 35 mm. et 16 mm. Mais malgré sa grande perfection beaucoup d'exploitants ne seront pas pressés de l'adopter tout de suite car ils estimeront que leur matériel actuel n'est pas à dédaigner.

REPONSE N. III

En résumé, je ne crois pas à l'élimination du 35 mm. au profit du 55 dans un avenir prochain. A ce moment là, le 16 mm. n'aurait plus aucun prestige et serait considéré comme un rebut à moins, qu'il n'entre lui même dans ce domaine de la perfection dont il ne prend guère le chemin. De même, s'il me fallait évaluer le

moment où cette transformation aura lieu, je fixe ais la date le plus tard possible, dans plusieurs années, le jour, où nos Producteurs prendraient enfin l'initiative de produire que des films en 55 mm. Il ne faut pas oublier non plus, qu'un tel format n'aurait absolument rien d'économique puisqu'il nécessiterait 20 % de pellicule négative en plus, sans compter la transformation de nos appareils projecteurs, des objectifs et de nos systèmes sonores sans oublier également toutes les transformations qu'il faudrait faire dans la plupart de nos laboratoires de Studios en ce qui concerne appareils enregistreurs, machines de tirage, perforieuses, etc... et je suis à peu près certain que beaucoup d'entre nous y réfléchiront.

F. S.

LES ASSURANCES FRANÇAISES
Risques de toute nature
DIABOTEUR PARTICULIER
Maurice BATAILLARD
81, rue Paradis, 81 — MARSEILLE
Tél. : D. 54-93



Pierre Fresnay et Blanchette Brunoy dans une scène du VOYAGEUR SANS BAGAGE. On sait que la réalisation du film est l'œuvre de son auteur Jean Anouilh. On sait aussi l'éclatant succès que remporte partout cette bande magistrale.

Continuant sa brillante carrière
au Cinéma HOLLYWOOD de Marseille

L'Inévitable M. Dubois

réalisé à sa 3^{ème} SEMAINE

225.288 francs

...et démarre sa 4^{ème} SEMAINE
en plein succès.

Une grande exclusivité

ECLAIR JOURNAL

LYON
80, Bd des Bains
Tél. L. 44-44, 74-30

MARSEILLE
142, Rue Thiers
Tél. N. 30-05

TOULOUSE
10, R. Claire-Pauline
Tél. 301-04

LA REVUE DE L'ÉCRAN TECHNIQUE

Le PROBLÈME du PROJECTEUR

CINÉMATOGRAPHIQUE 3 1m et ses progrès depuis 10 ans

En 1934, le lancement sur le marché des charbons à haute intensité et à bas voltage et des lanternes correspondantes est venu apporter un élément nouveau dans le domaine de la projection cinématographique, résolvant du reste pour un temps le problème de l'éclairage suffisant des écrans.

Par contre, depuis 1930 la quasi totalité des projecteurs fabriqués pour les appareils professionnels pouvaient répondre à la définition générale suivante : Projecteurs à croix de Malte tangentielle à quatre branches avec obturateur arrière.

Bien entendu, chaque marque revendiquait de nombreux points de détail constituant autant de perfectionnements mais, en fait, la construction était cristallisée sur ce principe unique et ce n'est que tout récemment que l'apparition du projecteur « Radion » à mouvement de croix de Malte à accélérations compensées est venu apporter du nouveau dans cette disposition générale.

Le but du présent article est d'exposer les raisons d'être de chacun des organes constituant un projecteur, d'expliquer les avantages et inconvénients de chaque disposition particulière et d'étudier les perfectionnements qui peuvent être envisagés dans l'avenir.

LA CROIX DE MALTE. — Comme on le sait, le problème du cinématographe consiste à faire défiler à intervalles réguliers des photographies reproduisant les aspects successifs d'une scène, le remplacement d'une image par une autre se faisant dans un temps aussi

court que possible car il nécessite l'obturation du faisceau lumineux traversant l'image lorsqu'elle est arrêtée.

La croix de Malte que nous examinons plus loin est un des meilleurs moyens d'obtenir cette succession mais il en existe d'autres que nous rappellerons brièvement :

- 1° La griffe;
- 2° Le défilement continu;
- 3° Le batteur de boucle.

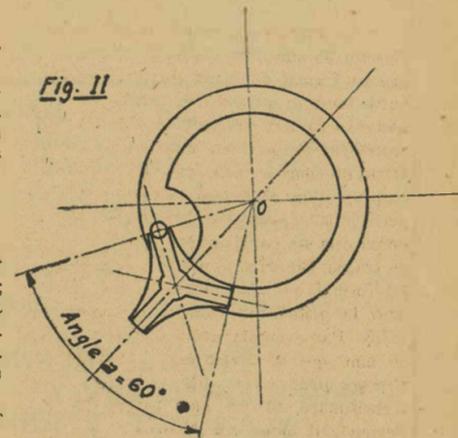
Ce dernier système un peu grossier n'est plus guère utilisé aujourd'hui ; quant au défilement continu, il a fait l'objet d'excellentes réalisations, notamment celle de Meehan, de très bon rendement lumineux mais de réalisation très onéreuse.

Le principal avantage revendiqué par le défilement continu est la bonne conservation du film. Cet avantage est aujourd'hui un peu illusoire car si les cylindres dentés des projecteurs à croix de Malte sont en bon état, la copie du film s'abîmera plus vite par usure générale : rayures, poussière, réembobinage, etc., que par la détérioration des perforations proprement dites.

Une mention plus importante doit être réservée aux projecteurs à griffe. En pratique, ce système n'est employé que pour les appareils format réduit et pour la prise de vues.

On lui reproche, cette fois, de fatiguer les perforations car la traction sur celles-ci est totale alors que sur le cylindre de croix il y a enroulement du film, la perforation n'agissant que pour éviter un glissement ; cette fatigue des perforations est sans importance à la prise

Fig. II



de vues où le film ne sert qu'une fois ; quant au film format réduit il n'est guère possible de lui appliquer un autre système. En effet l'emploi d'une croix de Malte à 4 branches avec film 16 m/m conduirait à l'utilisation d'un cylindre de croix de diamètre 9 m/m. 7 seulement et à 4 dents.

Revenons donc à la croix de Malte. C'est en somme un engrenage à une dent. Elle possède généralement 4 branches (Fig. I) ce qui lui fait faire un quart de tour par tour de l'arbre primaire, mais elle pourrait en avoir seulement 3 (Fig. II) ou, au contraire, plus de 4 jusqu'à un nombre quelconque. Nous avons indiqué (Fig. III) à titre d'exemple une croix de Malte à 6 branches.

(à suivre)

Fig. I

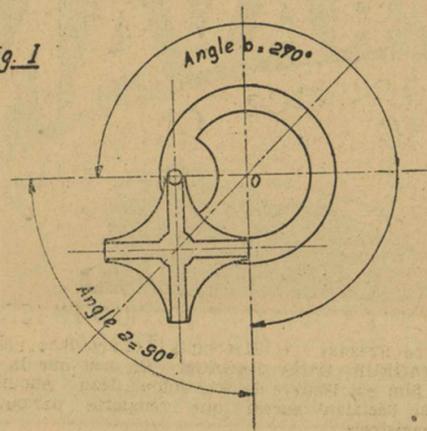
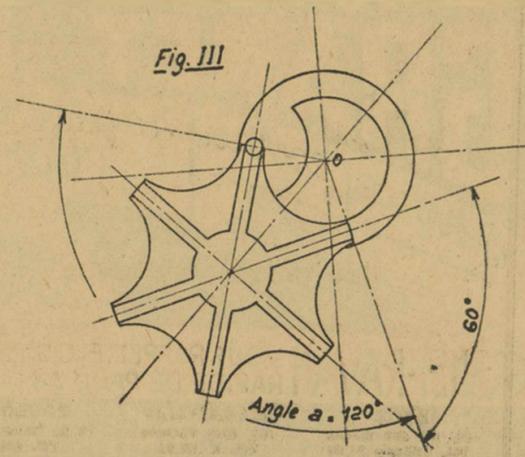


Fig. III



Lisez la
 semaine prochaine
 notre chronique du
FORMAT REDUIT

Une réalisation parfaite de **JEAN ANOUILH**
 Une adaptation cinématographique remarquable de
JEAN AURENCHÉ et **JEAN ANOUILH**
 Des prises de vues de haute qualité de
CHRISTIAN MATRAS
 Une partition musicale originale de
FRANCIS POULENC
 Une interprétation de tout premier ordre
 avec
PIERRE FRESNAY
MARGUERITE DEVAL - SYLVIE
BLANCHET'E BRUNOY
 et
PIERRE RENOIR
 font du film

LE VOYAGEUR SANS BAGAGE
 un des plus gros succès
 de la saison

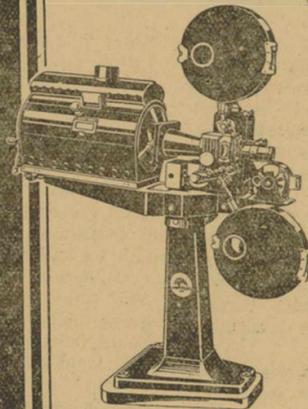
UNE GRANDE PRODUCTION

ECLAIR JOURNAL

LYON 98, Bd des Belges TEL. NORD 74-89
MARSEILLE 103, Rue Thomas TEL. N. 23-35
TOULOUSE 10, R. Claire-Paulliac TEL. 231-36

EXPLOITANTS...

*N'achetez pas
 au hasard,
 consultez*



**APPAREILS
 SONORES**



70, RUE DE L'AQUEDUC
 PARIS - X^e
 TELEPHONE: NORD 26-61
 ADRESSE TELE: CINEVERSEL

**PROJECTEUR SONORE MONOBLOC
 ET TOUT LE MATERIEL DE CABINE
 POUR FORMAT STANDARD**

Défiez-vous des réclames sur les
ULTRA-NOUVEAUTÉS

ZONE LIBRE : ALBERT CRENNER
 22, RUE VAUBECOUR LYON
 Téléphone : Franklin 10-14

GRANET **RAVAN**
 service extra rapide service groupage
 Paris Marseille

MAISONS FLATIN GRANET & C^{ie} E. GRANET-RAVAN REUNIES

GRANET-RAVAN VOUS RAPPELLE QU'IL EST SPECIALISE DANS LE TRANSPORT DES FILMS EN SERVICE RAPIDE DE PARIS A MARSEILLE ET LA DISTRIBUTION SUR LE LITTORAL

MARSEILLE 5 ALLES L. GAMBETTA TEL. NORD 40-24, 40-25 5 RUE COLBERT TELEPHONE: 0-6
PARIS 40, RUE DU CAIRE TELEPHONE: GUT. 85-77 35, RUE ES SODIKIA TELEPHONE: 43-77
LYON 5 RUE PUISS GAILLOT TEL. BURDEAU 22-67 13, B. CHARLEMAGNE TELEPHONE: 17-43
NICE 9, R. MARECHAL PETAIN TELEPHONE: 836 69
CASABLANCA 33, R. DE COMPIEGNE TELEPHONE: 06 29

**MUTATIONS de FONDS
 ET AUTORISATIONS DE FONCTIONNER**

(Suite de la page 2)

HAUTE GARONNE

Les époux Ducos-Berseille ont vendu à M. Antoine Ducos un Fonds de commerce de cinéma dit : « Cinéma Olympia », exploité à Villefranche de Lauragais, 106, rue de la République.

Oppositions: Me Alias, notaire à Villefranche de Lauragais.

Première publication: Gazette des Tribunaux du Midi, à Toulouse, du 3 mai 1944.

INDRE-ET-LOIRE

5 Juin 1943. — M. Ferragu (René Richard) agissant pour son compte personnel demeurant à Bourgueil est autorisé à donner des représentations cinématographiques dans les communes de Saint Nicolas de Bourgueil, Saint Patrice et Saint Michel sur Loire.

LANDES

22 avril 1944. — M. Mentior (Ernest) demeurant à Geaune, rue de la Gare, est autorisé à donner des séances cinématographiques dans les localités suivantes : Arzac salle Gret; Geaune, salle des Fêtes, Saint-Loubouer, salle des Fêtes, Samadet, salle des sports. La présente autorisation est donnée sous réserve de l'application de lois et règlements en vigueur concernant l'aménagement des salles et l'exploitation de spectacles cinématographiques.

LOIRE INFERIEURE

3 mai 1944. — M. Jean Fonteneau, demeurant à Saint-Sébastien sur Loire, Ancienne Gendarmerie, est autorisé à exploiter une salle cinématographique, salle Beauquin, au Pallet, sous réserve que cette création devienne effective dans un délai de trois mois.

24 avril 1944. — M. Fernand Bourgueil, demeurant au Pouliguen, quai Jules Sandeau, 21, est autorisé à ouvrir à la Turhalle une salle cinématographique avec films de 35 mm. sous réserve que cette création d'entreprise devienne effective dans un délai de trois mois.

LOZERE

Monsieur Espinouse a vendu à M. Aubry un Fonds de commerce de cinéma parlant et théâtre appelé Trianon, exploité à Mende, boulevard Lucien-Arnault.

Oppositions: Me Balmelle, avoué à Mende.

Première publication: *La Cevenne Républicaine*, à Mende, du 7 mai 1944.

MANCHE

1^{er} Mars 1943. — M. Bernard Ozene, domicilié 11, rue Maréchal Pétain à Avranches, est autorisé à ouvrir une salle de cinéma à Brecey.

16 mai 1943. — M. Bernard Ozene, domicilié 11, rue Maréchal Pétain à Avranches, est autorisé à exploiter des salles de cinéma à Cérances et Gavray.

MEURTHE ET MOSELLE

24 Avril 1944. — M. Richalet (Marcel), 2, Grande Rue à Liverdun, agissant pour son compte personnel est autorisé à donner des représentations cinématographiques dans les localités suivantes : Aingeray, Salle de la Mairie (100 places) Saizerais, salle Friedrich (150 places) Villev Saint Etienne, Café français (150 places).

MEUSE

26 avril 1944. — M. Gruaux (Marcel) demeurant à Ligny en Barrois, boulevard de la Gare, agissant pour son compte personnel est autorisé à effectuer un jour par semaine des séances cinématographiques dans la commune de Velaines, salle du Chat Noir. M. Gruaux devra se conformer aux règlements en vigueur.

NORD

8 avril 1944. — M. Toulmond (Albert) demeurant à Tourcoing, 7, avenue Lafayette est autorisé à créer 1, 3, 5 et 7 rue Achille-Teslelin, à Tourcoing, une salle de spectacles cinématographique et dancing, sous réserve de l'accomplissement des formalités à remplir au point de vue sécurité (loi du 7 février 1941).

12 février 1944. — M. Adolphe Desmystère est autorisé à rouvrir et à transférer à Cassel, salle des fêtes de la Mairie, le cinéma qu'il exploitait précédemment en cette même commune au Casino, sous réserve de l'accomplissement des formalités à remplir au point de vue sécurité (loi du 7 février 1941).

OISE

24 avril 1944. — M. Haquin (Michel Marie Marcel) agissant pour son compte personnel est autorisé à créer une exploitation cinématographique en la commune de Bréguy.

PAS-DE-CALAIS

24 avril 1944. — M. Druart (Eugène), demeurant à Salomé (Nord) 20, cité Saint Gobain, agissant pour son compte personnel, est autorisé à ouvrir une salle de cinéma dans la commune des fêtes d'Anay sous Lens, sous réserve de se conformer aux prescriptions des textes suivants:

1. Décret du 7 février 1941 relatif à la protection des bâtiments et locaux recevant du public ; 2. Ordonnances des 23 octobre 1940 et 31 mars 1943 de l'O. F. K. 670, à Lille, relative à la réorganisation de l'Industrie Cinématographique dans le Nord de la France.

22 avril 1944. — M. Leclercq (Henri) demeurant à Bruay en Artois, 4, rue Marmoltan, agissant pour son compte personnel est autorisé à ouvrir et à exploiter la salle de cinéma dénommée le « Bon Cinéma », sise à Bruay en Artois.

4, rue Marmoltan, et gérée précédemment par M. l'Abbé Leblond, actuellement prisonnier de guerre en Allemagne sous réserve : 1) Qu'éventuellement les droits de ce dernier soient respectés ; 2) de l'application des textes suivants: a) décret du 7 février 1941 relatif à la protection des bâtiments et locaux recevant du public ; b) Ordonnance de l'O. F. K. 670 en date des 23 Octobre 1940 et 31 mars 1943 portant réorganisation de l'Industrie cinématographique dans le Nord de la France.

24 Avril 1944. — M. Pape Marcel, demeurant à Arras, 297, route de Bapaume, agissant pour son compte personnel est autorisé à ouvrir une salle de cinéma à Ercourt Saint Quentin, sous réserve de se conformer aux prescriptions des textes suivants: 1) Décret du 7 février 1941 relatif à la protection des bâtiments et locaux recevant du public ; 2) Ordonnances de l'O. F. K 670 à Lille en date des 23 Octobre 1943 portant réorganisation de l'Industrie cinématographique dans le Nord de la France.

PYRENEES ORIENTALES

M. Bruniquei a vendu à M. Bardy un fonds de commerce de Tournée cinématographique exploité au Soler.

Oppositions: Me Bordes, notaire, Perpignan.

Première Publication: *Le Roussillon*, à Perpignan, du 6 mai 1944.

RHONE

La société Aubonnet et Cie, à Tarare, 12, rue Ledru-Rollin a vendu à M. Thomas Maurice un Fonds de commerce ambulancier de projection cinématographique (format réduit exploité sur le territoire des communes de Juliéna la Chapelle de Guinchay (Saône et Loire) et Villié Morgon.

Oppositions: à Villié-Morgon, au Fonds et étude de Me Bérard, agréé, 22, place Bollecour, Lyon.

Première publication: *Réveil du Beaujolais*, à Villefranche, du 3 mai 1944.

SEINE-ET-OISE

M. André Presburg a vendu à M. Jean de Bosson la moitié d'un Fonds de commerce de cinéma exploité au Vésinet, 20 avenue Gallieni.

Oppositions: étude de Me Rech, notaire à Chatou.

Première publication: *Affiches Versailles* et de Seine et Oise, à Versailles du 6 Mai 1944.

3 février 1944. — M. Talmant (Bernard), agissant pour son compte personnel, est autorisé à créer une exploitation cinématographique en la commune de Chevreuille.

La Société d'exploitation de l'Ile de France a vendu à la société Le Métropole un Fonds de commerce de cinéma exploité au Rincy 89, avenue du Maréchal Pétain.

Oppositions: au fonds vendu. Première Publication: *Petites Affiches de Seine et Oise* du 10 mai 1944.

LA CRITIQUE

Monsieur Coccinelle.

Film français, scénario, dialogue, adaptation et réalisation de Bernard Deschamps interprété par Pierre Larquey, Jeanne Lory, Jeanne Provost, Bergeron, Yvette Lucas, Michèle Beryl, Pérès, Moor, Fluët et Pizani.

RÉSUMÉ. — Monsieur Coccinelle est le français moyen par excellence. Né le 4 Janvier 1888 à Béton sur Seine, il habite une charmante villa dites Cèdres, parce qu'il essaie en vain d'y faire pousser sous cloche et avec de l'extrait d'engrais dynamique un cèdre du Liban. Monsieur Coccinelle a une taille moyenne, des cheveux moyens, un nez moyen, une barbe moyenne, un teint moyen, des yeux moyens, et aucun signe particulier. Cela ne veut pas dire qu'il soit un imbécile. Il est très fier de ses ancêtres qui prirent la Bastille, avec quelques autres, il est vrai, en 1789. Il aime les sports et le manifeste tous les 14 Juillet à la foire en descendant des bonshommes de son, il aime la liberté et subit la tyrannie de sa femme, pas plus méchante qu'une autre au fond, il a l'esprit de famille, et adore sa tante Aurore qu'il a recueillie. Enfin va au bureau tous les matins et rentre tous les soirs. Il y va sur l'air des Bateliers de la Volga et en sort sur celui de Guillaume Tell. Monsieur Coccinelle cependant va vivre un conte de fée. La Tante Aurore avait autrefois aimé un illusionniste : Illusio, qui l'aima aussi et qui voulut l'emmener, mais la famille décréta : « Qu'une Coccinelle n'épouse pas un illusionniste », et Aurore resta à Béton sur Seine, avec sa mélancolie et même son chagrin. Cependant Illusio ne l'avait pas oubliée et de tous les pays qu'il traversait il lui envoyait de tendres missives qu'elle n'ouvrit jamais. Aurore vit donc entre son chat vivant et un autre chat empaillé. Chaque soir elle écoute chanter un minuscule rossignol fixé sur un coffret magique « en or massif » que lui a donné Illusio. Un soir que Coccinelle a invité à dîner un ancien camarade de collège, Tante Aurore ayant appris la rentrée en France d'Illusio et son arrivée pour le lendemain soir, tombe en syncope. Les médecins, eux, constatent sans hésitation son décès. Monsieur Coccinelle a certes beaucoup de chagrin, mais, enfin, il va au bistrot annoncer la nouvelle aux amis et s'aperçoit que ce décès lui confère une manière de célébrité. On lui offre les services de différentes maisons de pompes funèbres, le patron du bistrot lui offre lui aussi sa salle des fêtes pour le banquet de funérailles et Monsieur Coccinelle, un peu étourdi, un peu consolé, en somme pas

très malheureux s'engage un peu à la légèreté et auprès de pas mal de gens. Dès qu'il rentre à la maison, Mme Coccinelle l'envoie dans la chambre de la tante s'emparer du coffret en or massif « pour les enfants ». Il y a un orage terrifiant et Coccinelle mourant de peur, après beaucoup d'hésitation et de frayeur, ramène le coffret. Le lendemain arrivent en tandem la sœur de Coccinelle et son mari Brutus Dupont, tous deux charcutiers à Gambai sur Marne. Ils ont apporté une splendide couronne et la laissent tomber de saisissement lorsque la tante Aurore enfin réveillée apparaît en haut de l'escalier. Elle n'est pas sévère ni triste mais elle donne le coffret à Hortense, laquelle devra le demander à Mme Coccinelle. Il s'ensuit une affreuse bagarre qui se termine sur le dos (moralement parlant) de la tante : « Elle n'avait pas le droit de ressusciter ! » Les fournisseurs en funérailles sont bien de cet avis eux aussi. Ils se dirigent en procession menaçante vers la villa des Cèdres. Mais c'est l'instant qu'a choisi Illusio pour venir chercher Aurore. Il l'emmène dans sa voiture et fait tomber sur tout ce monde-là une pluie de pièces d'or. Coccinelle n'y va pas car il craint que ce ne soit de la fausse monnaie et il sera beaucoup plus sage d'aller demain matin au bureau.

REALISATION. — Bernard Deschamps qui est d'une manière intégrale l'auteur de ce film étonnant à plus d'un titre a droit à tous les éloges. Son œuvre originale extrêmement fine et intelligente, d'une saveur perceptible à tous et aux autres et par là même, intelligible à tous les publics a utilisé avec un rare bonheur la musique, qui fait assez rare, joue un rôle expressif. C'est à dessein qu'on s'est étendu sur l'intrigue elle-même, adroit mélange de quotidien et de féerie à la portée de tout le monde. Le film de Bernard Deschamps rappelle par plus d'un point la manière de

Pour vos Intermèdes, Attractions
Numéros de Music-Hall
UNE ADRESSÉ
SPECTACLE OFFICE
(L. FERAUD) Créé en 1918
Jean VIAL
Directeur
(Licence Internationale)
5, Rue Pavillon - MARSEILLE
D. 05-19

René Clair dont il a la concision et la poésie en même temps que l'ironie subtile.

INTERPRETATION. — Pierre Larquey est Monsieur Coccinelle d'une façon absolument parfaite. Il en a la bonhomie, le physique, les caractéristiques physiques et, grâce à son talent, morales. Jeanne Lory, sa femme, est très bonne. Jeanne Provost la tante Aurore a su donner à son personnage le charme désuet qui lui convenait. Pizani et Bergeron font correctement ce qu'il faut. Il faut citer tout particulièrement le ménage Dupont (Hortense et Brutus) qui sont une merveille d'observation et d'ironie.

Mermoz.

Film français, réalisé par Louis Cuny, d'après le scénario de Henry Dupuy Mazuel, dialogué par Marcelle Maurette interprété par Hugues Robert Lambert, Lucien Nat, Camille Bert, Henry Vilbert, André Nicolle, Max Fontal, Hélène Manson et Jean Marchat. Musique d'Arthur Honegger.

RÉSUMÉ. — Le film raconte l'existence de Jean Mermoz et débute au moment de sa démission de pilote de l'air à Palmyre. Il va dès lors mener une vie épuisante de chômeur qui veut à tout prix travailler : il pousse des portes qu'on lui ferme, il copie des adresses, et un jour il écrit à toutes les firmes d'aviation. Une seule répond : les lignes Latécoère. Le chef pilote Didier Daurat veut le soumettre à une discipline salutaire et Mermoz croit bien ne pouvoir jamais s'y plier. Didier Daurat, cependant, connaît sa valeur et lui donne la possibilité d'exercer ce métier qui le passionne. Mermoz crée les vols de nuit, il ouvre les lignes postales pour l'Amérique du Sud. C'est alors qu'il part pour Rio de Janeiro afin de fonder d'autres lignes. Il franchit, dans des circonstances devenues historiques la Cordillère des Andes. Il survole l'Atlantique Sud et l'Aéropostale fait faillite; Mermoz essaie de la sauver, essaie de renflouer ses camarades. Pour la dernière fois il s'envole de Dakar à destination de Natal. Il ne reviendra plus. Nous sommes en 1936 : Mermoz avait trente-cinq ans, il entre dans la légende.

REALISATION. — Louis Cuny a travaillé avec beaucoup de discrétion et de respect cette histoire qui dépasse le cadre des hommes. Son film d'une sobriété et d'une concentration qu'on voudrait voir souvent, part suivant une ligne fixée et ne s'arrête jamais. Beaucoup d'habileté a présidé à la reconstitution de certaines scènes. Enfin la musique d'Arthur Honegger, ardente, souligne d'une façon remarquable l'action elle-même.

INTERPRETATION. — Hugues Robert Lambert a incarné Mermoz avec une modestie et une correction qui étaient exactement celles qui étaient nécessaires. L'image de Mermoz est encore vivante pour beaucoup et cette attitude était indispensable et lui vaudra ainsi qu'au réalisateur

LA PRODUCTION

FICHES TECHNIQUES

LES DAMES DU BOIS DE BULOGNE

Production : Raoul Ploquin.
Réalisation : Robert Bresson.
Auteurs : Scénario et adaptation de Robert Bresson, d'après un thème de Diderot.
Dialogué de Jean Cocteau.
Techniciens : Assistant : Roger Mercanton.
Chef opérateur : Philippe Agostini.
Son : Yvonne.
Interprètes : Paul Bernard, Maria Casares, Elina Labourdette, Lucienne Bogaert.
Studios : Eclair et Radio Cinéma.
Commencé : le 3 mai 1944.

MONSIEUR BENOIT PERD LA TÊTE

Production : Eclair Journal et P.A.C.
Réalisation : Georges Lacombe.
Auteurs : Scénario original de Jean Sacha et Alex Joffé.
Techniciens : Assistant : Gilles Grangier.
Chef opérateur : Armand Thirard.
Son : Jacques Le Breton.
Interprètes : Annie Ducaux, André Luguet, Marcelle Praince, Yves Deniaud, Palau, Armontel, Louvigny, Collet, Tscherniavsky, Florelly, Wesley, Paul Demange, Chapini, Eugène Yvernes.
Studios : St-Maurice Gaumont.
Commencé : le 15 mars 1944.

LA CAGE AUX ROSSIGNOLS

Production : S.N.E.G.
Réalisation : Jean Dréville.
Auteurs : Scénario de Noël-Noël et René Wheeler, d'après un sujet original de Georges Chaperot et René Wheeler.
Adaptation et dialogue : Noël-Noël.
Techniciens : Assistant : André Versien.
Chef opérateur : Paul Coteret.
Son : Putel.
Interprètes : Noël-Noël, Biscot, Micheline Francey, Marguerite Ducouret, René Genin, Michel François et la Manécanterie des Petits Chanteurs à la Croix de Bois.
Studios : François Ier.
Commencé : le 23 mars 1944.

BLONDINE

Production : S.N.E.G.
Réalisation : Henri Mahé.
Auteurs : Scénario original, découpage et dialogue de Paule Ituzler.
Techniciens : Assistant : Baron.
Chef opérateur : Colas.
Son : Le Breton.
Interprètes : Nicole Maurey, Michèle Philippe, Guita Karen, Lolita de Sylva, Georges Marchal, Pierrel, Clarens, Libero, Tony Loren, René Wilmer, Alfred Ballou, Franck Maurice, Michèle Grimoin
Studios : St-Maurice-Gaumont et Eclair-Epinay.
Commencé : le 8 novembre 1943.

FALBALAS

Production : Essor Cinématographique français
Réalisation : Jacques Becker.
Auteurs : Scénario original de Maurice Aubergé, Jacques Becker et Maurice Griffe.
Dialogue : Maurice Aubergé.
Techniciens : Assistant : Marc Manrette.
Chef opérateur : Nicolas Hayer.
Son : Calvet.
Interprètes : Raymond Rouleau, Micheline Presle, Jean Chevrier, Gabrielle Dorziat, Jeanne Fusier-Gir, Christiane Bary, Françoise Lugagne.
Studios : Pathé-Cinéma (Joinville et Franceour).
Commencé : le 7 mars 1944 en studios.

LA FIANCÉE DES TENEBRES

Production : Eclair-Journal.
Réalisation : Serge de Poligny.
Auteurs : Scénario original de Gaston Bonheur et Serge de Poligny.
Dialogue : Gaston Bonheur.
Techniciens : Assistant : Jacques de Casembroot et Rodolphe Marcilly.
Opérateur : Roger Hubert.
Son : René Forget.
Interprètes : Pierre Richard-Willm, Jany Holt, Ed. Delmont, Simone Valère, Gabaroché, Charpin, Line Noro, J. P. Belmon, Léonée Corne, Guy Favières, Lily Greco, Nicole Bely, Maffre, Maupi, Paul Demange.
Studios : St-Maurice-Gaumont.
Commencé : le 11 mars 1944.

toutes les sympathies. Lucien Nat, Camille Bert, Max Fontal et tous les autres l'entourent avec autant de vérité et parfois même d'émotion. J. M.

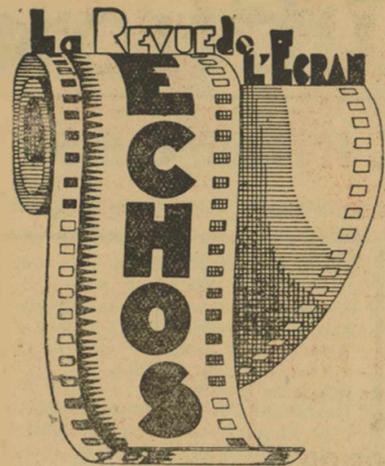
Rêve Blanc.

Film allemand doublé en français réalisé par Geza von Cziffra, d'après un scénario du même et interprété par Gony Holzmann, Wolf Albach-Retty, Oskar Sima, Lotte Lang, Hans Olden, Hans Schnottscabinger, Rudolf Carl, Richard Eybner, Petra Traumann, etc..

RÉSUMÉ. — Henri Eder, chef décorateur au Grand Théâtre fait du hockey à ses moments perdus, c'est ainsi qu'il fait la connaissance d'une ravissante patineuse Alice Strolz que son oncle entraîne et surveille jalousement en vue d'une future et remarquable carrière sur la glace. Eder prend des leçons avec Alice, et celle-ci lui fait part de son désir de devenir non pas vedette du patinage, mais vedette de la scène. Eder, l'adresse au directeur de son théâtre dans le même temps que le commanditaire du nouveau spectacle adresse au même, sa petite amie, une créature insupportable. Le commanditaire a demandé que soit organisé dans les règles un four monstre pour décourager à tout jamais sa bien-aimée de monter sur les planches. Elle n'a d'ailleurs aucun talent. Alice qui arrive peu après est bien entendu prise pour la demoiselle en question et comme elle est bourrée de talent, le directeur pense que son commanditaire est fou. La petite amie du commanditaire finit par apprendre cette sensationnelle bévue et le jour de la représentation crée un scandale énorme en paraissant sur scène en même temps qu'Alice. Le directeur est effondré et ruiné, mais Henri a une idée : Pourquoi ne remonterait-on pas le spectacle sur glace à la patinoire où il a connu Alice. L'idée est excellente, on l'adopte d'emblée et un spectacle féérique aura lieu quelques jours plus tard, réconciliant l'oncle et la nièce et unissant pour toujours les amoureux.

REALISATION. — On sait de quel succès ont toujours été assurés les films de patinage; ils permettent un déploiement de luxe qui touche au prodige. Celui-ci est réalisé dans les traditions du genre dont le public est friand. Agrémenté de chansons pour une fois fort bien doublées, il trouvera l'accueil qu'il attend.

INTERPRETATION. — Olly Holzmann est ravissante, elle danse, patine et chante à ravir. Wolf Albach-Retty lui donne la réplique avec séduction. Tous les autres contribuent de leur mieux à la bonne marche de l'ensemble. Mais la véritable vedette est le spectacle sur glace de la fin.



CHEZ LES OBSCURS

L'ingénieur du son éprouve quelque désillusion du peu de cas que l'on fait — ou que l'on semble faire — de sa personne. Son rôle est-il à ce point négligeable ? L'enregistrement de la voix des acteurs a-t-il moins d'importance que les prises de vues ?

L'ingénieur du son a raison; sa place est auprès de l'opérateur auquel l'unité une collaboration de tous les instants. Retranché dans sa cabine isolante, il n'en sort que pour protester contre un soupir, un souffle de lui seul entendus ou déclarer au grand soulagement du metteur en scène: « Bon pour le son ! »

Carrouet est particulièrement redouté; plus calme et non moins exigeant Calvet ne laisse rien passer; Robert Teisseire ne se départ jamais de sa courtoisie pour réclamer une nouvelle « prise ». Le premier fut associé à la réalisation de *Je suis avec toi*. Calvet accompagna l'expédition de *Premier de Cordée* et Romert Teisseire fut « l'oreille des Enfants du Paradis ».

LES NCREVABLES

Merveille de l'écran français. *Les Misérables*, d'après l'imortel chef-d'œuvre de Victor Hugo, continue à soulever, partout où le film est projeté, l'enthousiasme des spectateurs.

La puissance et le style des interprètes ne sont pas étrangers à cette réussite. Harry Baur, Charlie Vanel, Marguerite Moréno, Max Dearly, Florelle, ont pu donner leur pleine mesure dans les rôles prodigieux de Jean Valjean, Javert, la Thenardier, Gille-Normand et Fantine.

Aux côtés de ces acteurs immenses, Josseline Gaël (Cosette) et Pean Servais (Marius) jouaient une partie difficile qu'ils ont brillamment gagnée. Quant à Emile Genevoix, il fut — et il est resté pour tous — « Gavroche », le type absolument pur de l'enfant de Paris.

LA QUESTION SE POSE

Le grand film français *La Vie de Plaisir* ne nous introduit pas seulement dans les salons de la meilleure société et dans les coulisses d'un grand établissement de plaisirs parisiens: il est aussi satire mordante d'une certaine grande société où l'égoïsme et le sens des intérêts matériels se cachent sous les titres et les fonctions les plus nobles.

La scène du Conseil de Famille où le jeune fils comparait devant son père, ses beaux-frères et son oncle, l'Evêque pour s'expliquer sur la petite danseuse dont il veut faire sa femme, est à cet égard très significative.

L'amour doit-il s'incliner devant les barrières sociales ? Voilà la question posée par *La Vie de Plaisir*, la nouvelle production Continental Films réalisée par Albert Valentin, avec Albert Préjean, Claude Génia, Aimé Clariond, Jean Servais, Maurice Escande, Noël Roquevert, Jean Paqui, Roger Karl, Yolande Laffon, un film surprenant et hardi qui sera présenté au « Normandie » à partir de Mardi 16 Mai.

AU TOUR DE VICTORIEN SARDOU !

Au studio des Buttes-Chaumont, Pierre de Hérain a commencé ces jours-ci la réalisation d'un nouveau film *palmeru* (L'Enigme du Temple), inspiré d'un sujet dramatique de Victorien Sardou et adapté par Pierre Lestringuez.

Parmi les interprètes engagés, il faut citer Fernand Gravey, dans le rôle du conventionnel Paul Comte de Barras, Renée Saint Cyr dans celui de l'adorable Paméla, Georges Marchal dans celui de Bergerin, Yvette Lebon, en Madame Tallien, Gisèle Casadessus de la Comédie Française en Joséphine de Beauharnais, Jeanne Fusier Gir, Jeanne Veniat, Jacques Castelot, Raymond Bussières, René Genin, Jacques Grétillet, Maurice Lagrenée, Vanderic, Jacques Varenne, Georges Marny, Henry Charrett, Marc de la Roche, Roland Miles, Philippe Richard, Francœur, Jean Rigaux, André Carnège, Jean Chaduc, le petit Serge Emrich, Nicole Maurey etc...

Les costumes ont été réalisés par Lucien Lelong d'après des maquettes exécutées par Christian Dior; Les décors sont proposés par Roland Quignon et la musique est de Maurice Thiriet.

POUR DEVENIR METTEUR EN SCENE

L'Institut des Hautes Etudes Cinématographiques que dirige Pierre Guérin, sous la surveillance du réalisateur Marcel L'Herbier, prépare — on le sait, — aux diverses carrières cinématographiques.

Pour faciliter aux candidats la préparation du concours d'entrée, la date des épreuves écrites de la section « Réalisation-Production » est reportée aux premiers jours de septembre, c'est à dire après la première session des examens universitaires.

Les inscriptions sont prises dès maintenant pour l'examen probatoire (candidats non titulaires du baccalauréat) et à partir du 15 avril pour le concours lui-même. Elles seront closes le 20 juillet.

Rien n'est changé en ce qui concerne les dates du concours pour les sections « Ingénieur de son et Décorateurs ».

Les candidats à ces divers concours obtiendront tous renseignements complémentaires par la brochure éditée à cet effet et adressée sur demande accompagnée d'un mandat de 10 francs, à M. D. H. E. C., 6, rue de Penthièvre, Paris (8^{me}).

LA REVUE DE L'ECRAN
 43, Boulevard de la Madeleine
 Tél. N. 24.82
 R. C. Marseille 78.236
MARSEILLE

Edition A (Corporative)
 Directeur Propriétaire : A. de Masini
 Secrétaire Général : R.-M. Arlaud
 Secrétaire Rédaction : Gof Gilland
 Abonnements l'An : France : 70 Frs.
 Editions A et B couplées : 195 Frs.
 C. C. P. A. de Masini Marseille 46.662

Le Gérant : A. de MASINI.
 Imprimerie MASTRAL. Gavailhon.

MARIA ROKK TOURNE DANS LA JOIE.

Dans une série d'interviews d'artistes, « Ce dont je suis redevable à mon partenaire », l'excellent acteur Victor Staal s'est exprimé ainsi sur sa partenaire Marika Rokk: « Il n'arrive jamais au public d'assister à la projection d'un film de Marika Rokk sans se sentir envahi par une impression de joie, de contentement. Pour amuser, il suffit qu'elle chante, ou même qu'elle vive... Mais ce qu'il faut dire, c'est qu'au studio, pendant le travail, Marika Rokk répand la même atmosphère de joyeuse gaieté. Son rire est contagieux, son entrain gagne ses compagnons. Rien ne résiste à cette gaieté communicative, à cette bonne humeur constante. Vient-on au travail soucieux, préoccupé ou « mal levé », Marika Rokk agit comme un soleil qui se lève ».

Cette atmosphère régnera particulièrement dans son prochain grand film en couleurs *La Femme de mes Rêves*.

ATTENTION AUX PETITES ANNONCES

Le public est informé qu'une nouvelle forme d'escroquerie sévit actuellement, imaginée par d'ingénieux malfaiteurs. Les victimes sont principalement des petites gens, des provinciaux, dont la méfiance est moins en éveil, évidemment, que celle des hommes d'affaires. Il s'agit des escroqueries aux « Petites Annonces ». Il en est plusieurs formes: trois d'entre elles sont signalées par le grand film *Le Dernier Sou*, production Continental Films. Ce beau film dramatique, où l'aventure, le sport et l'amour se mêlent à l'intrigue policière, accomplit une salutaire besogne en mettant le grand public en éveil. Réalisée par André Cayatte, le metteur en scène qui monte, *Le Dernier Sou* est interprété par Gilbert Gil, Noël Roquevert, Charpin, Annie France, Ginette Leclerc.

LA « BELLE »...

Ce serait Josette Day — rentrée récemment à Paris — qui interpréterait le principal rôle du prochain film de Jean Cocteau: *La Belle et la Bête*, adapté du conte de M. Leprince de Beaumont.

On ne dit pas que Jean Marais sera la Bête...

LES GRANDES MARQUES DU CINEMA

<p>MIDI Cinéma Location</p> <p>17, Boulevard Longchamp MARSEILLE Tél. N. 48-26 51, Rue Alsace TOULOUSE Tél. : 254-23</p>	<p>ALBA - FILMS</p> <p>60, Bd Longchamp Tél. : N. 00.55 Chèques Postaux 844.95 MARSEILLE</p>	<p>AGENCE MERIDIONALE DE LOCATION DE FILMS</p> <p>53, Rue Consolat Tél. N. 27-00 Ave. TAHOE GUIDICINI</p>	<p>FRANCE ACTUALITES</p> <p>113, Bd Longchamp Tél. : N. 57-24 MARSEILLE</p>
<p>FRANCINEX</p> <p>FERNAND MERIC 25, Bd Madeleine Tél. : N. 69 14</p>	<p>FILMS M. MEIRIER</p> <p>32, Rue Thomas Téléphone N. 49 61</p>	<p>LES FILMS DE PROVENCE</p> <p>131, Boulevard Longchamp Tél. N. 4210</p>	<p>ROBUR FILM Maison Fondée en 1926</p> <p>J. GLORIOD 44, Rue Sénac Tél. Lycée 32-14</p>
<p>REGINA</p> <p>DISTRIBUTION</p> <p>54, Boulevard Longchamp Tél. N. 16-13 - Adresse Télég. REGISTRI MARSEILLE</p>	<p>GUY-MAÏA FILMS</p> <p>44, Boulevard Longchamp Tél. N. 15.00 15.01 Télégrammes : MAÏAFILMS</p>	<p>PATHE - CONSORTIUM - CINEMA</p> <p>90, Boulevard Longchamp Tél. N. 15-14 15-15 Tél Lycée 50-0</p>	<p>EXCLUSIVITE DES GRANDS FILMS</p> <p>F. JEAN CREA FILM MARSEILLE 81 Rue Sénac 81</p> <p>Tél Lycée 50-0</p>
<p>HELIOS FILM DISTRIBUTION</p> <p>117, Boulevard Longchamp Tél. N. 62-59</p>	<p>FILMS CHAMPION</p> <p>76, Boulevard Longchamp Téléphone N. 64-19</p>	<p>FILMS Angelin PIETRI</p> <p>76 Boulevard Longchamp Tél. N. 64-19</p>	<p>AGENCE MARSILLA 102, Bd LONGCHAMP Tél. : National 06-76 et 27-81</p> <p>AGENCE DE TOULOUSE 11, RUE BOULBONNE Tél. : 276-16</p>
<p>PRODIEX</p> <p>D. BARTHES 73, Boulevard Longchamp, 73 Téléphone N. 62-80</p>	<p>CINE RADIUS SELECTION DES MEILLEURS EXCLUSIFES</p> <p>130, Boulevard Longchamp Téléphone N. 38-16 12 lignes.</p>	<p>AGENCE DE MARSEILLE 109, Boulevard Longchamp Tél. Nat. 65-96</p>	<p>ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE 52, Boulevard Longchamp Tél. : N. 7-85</p>
<p>IRGOS FILMS</p> <p>50, Rue Senac, 50 Tél. Lycée 46-87</p>	<p>ET LES AGENCES REGIONALES</p>		

ADRESSES

TECHNIQUE • ORGANISATION • MATERIEL



"SCODA"
 LE PATRUIL DE QUALITE
 Usine à Marseille
 61a RADUIS, 130 Bd Longchamp

BIJOUX VHS
FOURNITURES
 ADRESSEZ-VOUS
 AUX ETABLISSEMENTS
Charles DIDE
 15 Rue Fougère MARSEILLE
 Tél. Lycée
 76-60
 Agent du
 Matériel
 sonore
 Agent du matériel
"UNIVERSAL"
 BROCKLISS SIMPLEX

PROJECTEURS - LANTERNES
 EQUIPEMENTS SONORES



SYSTEME KLANGFILM TOBIS
 SIEMENS FRANCE
 1 BOULEVARD LONGCHAMP
 Tél.: N. 54-42

Clin Cinématographique
 Cabine - Laboratoire

Parlant format réduit
"BL 16"
DEMANDEZ NOTICE
MADIAVOX
 17-14, RUE ST-LAMBERT
 Tél.: DPAROD 84.81
 MARSEILLE

Tout le MATERIEL
 pour le CINÉMA
CINEMATELEC
 99 Bd Longchamp
 MARSEILLE
 Tél.: N. 00-66
 Réparations Mécaniques
 Électronique - Dépannage



AUTOMATICKET
 CONTROLES
 AUTOMATIQUES
 Agence Sud-Est
CINEMATELEC
 99, Bd LONGCHAMP
 MARSEILLE

à l'entr'acte...
PIVOLO
 le bâton glacé
 savoureux et
 avantageux.
 58, rue Consolat
 Tel. N. 23-91. MARSEILLE

LECTEURS DE SON



SYSTEME SONORE
"DT. 40"
 Ets. FRANÇOIS
 GRENOBLE Tél. 26-24

TUBES-LUMINEUX
NÉO-NÉON
 CONFIEZ VOS ÉCLAIRAGES
 INTERIEURS & EXTERIEURS
 — A —
ERNEST DELMART
Opticien-Verrier
 12, Boulevard des Neiges
 — MARSEILLE —

Lumière & Son
 55 Bd de la Liberté - Tel. N 55-48
 PARIS - MARSEILLE
Tout matériel cinéma
 projection
 amplification
 sonorisation
 dépannage
 installation
 transformation

CHARLES DUCARRE
 Agent Général
 de la Revue de l'Écran
 pour la Suisse
 •
 Kursaal 25 - Montreux
 (Suisse)

Ets **BALLENCY**
 Constructeur
 TRANSFORMATIONS
 ET REPARATIONS
TOUT LE MATÉRIEL
 DE
CINÉMA
 AU PRIX DE GROS
 16, RUE VILLENEUVE (ex-99)
 Tél.: N. 62-02

POUR VOS CLICHES...
 ET VOS DESSINS.
Consultez
 LA S^e DES
Photographeurs
Réunis
 71 RUE PARADIS - MARSEILLE

L'IMPRIMERIE
 au service
 DU CINÉMA
MISTRAL
 C. SARNETTE U
 Successeur
 à CAVAILLON
 Téléphone 20.

CINE-ARC
 CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
 POUR LE SUD-EST ET LA CORSE
 CHARBONS  CIPLARC
SIEMENS
 LANTERNES STRONG
 ET CIPLA
 OPTIQUE BUSCH
 ACCESSOIRES
 MIROIRS DE MARQUES
 REGULATEURS AUTOMATIQUES
 PIÈCES DÉTACHÉES
 COLLE POUR FILMS
 NICE
 Rue Melchior de Voqué - Tel. 871 85

CHARBONS DE PROJECTION
 LAMPES ELECTRIQUES
 APPAREILLAGE
AEG
 Sté Française AEG
 4, Bd NATIONAL, MARSEILLE
 Tél.: N. 54.56

SIEMENS - FRANCE
 S. A.
 DEPARTEMENT
KLANGFILM - TOBIS
 1, Bd Longchamp
 MARSEILLE. Tél.: N. 54-42

LES GRANDES FIRMES FRANÇAISES DE PRODUCTION



3, Bd Victor-Hugo, 3
 Tél. 896.95 NICE

SOCIÉTÉ
 DE PRODUCTION
 et DE DOUBLAGE
 DE FILMS
 24, Allées Léon Gambetta
 MARSEILLE